



Conditions spéciales de l'offre promotionnelle télépéage RENTREE 2026

Dates pour bénéficier de l'offre :

- **Du 3 septembre 2026 au 25 octobre 2026 inclus**

Bénéficiaires :

- **Tout nouvel abonné dans la limite d'un badge** par client souscrivant pendant la période de l'opération à un abonnement **Le Local ou L'Eclaireur**.
- Cette offre est réservée aux particuliers.

Contenu de l'offre :

Cette offre s'applique pour toute souscription à un abonnement Le Voyageur pendant la durée de la campagne :

- **Les frais de mise en service de 11€TTC sont offerts.**
- **Les frais de livraison de 4.50€TTC sont offerts.**
- **Un crédit de péage de 20€TTC valables sur les autoroutes ATMB pendant 6 mois est appliqué sur le compte client le mois de sa souscription.**
Ce crédit d'euros est utilisable exclusivement sur les autoroutes ATMB pendant 6 mois avec son badge télépéage. Si au terme des 6 mois, ce crédit n'a pas été utilisé dans son intégralité, il est perdu. Si un changement d'abonnement intervient dans les 6 mois alors le crédit d'euros non utilisé est perdu.

Moyens pour souscrire à l'offre :

- sur www.atmb.com :
- au Centre de Relations Clients de Nangy ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h à 17h00 du lundi au vendredi.

Informations sur l'offre :

- par téléphone au 04 50 25 95 95 du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 18h30
- sur www.atmb.com